

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Juin 2016 • 2^{ème} trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359



België - Belgique
PP.-PB.
2030 ANTWERPEN X
1/3179



LA FGTB CONSTRUCTION LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL



Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

Stop au dumping social

Entre 2011 et 2014, plus de 120.000 emplois ont été perdus en Belgique à cause du dumping social. En 2015, 5.000 emplois supplémentaires ont encore été perdus. Ça doit cesser!

Lors d'un colloque organisé par la Centrale Générale – FGTB, plusieurs propositions concrètes ont été formulées afin d'en finir une fois pour toute avec ce fléau économique.

CE QUE NOUS VOULONS:

- de meilleures balises pour la sous-traitance ;
- des sanctions lourdes pour les entreprises qui se rendent coupables de dumping social ;
- que le prix ne soit pas le seul critère pour l'attribution d'un marché public, les critères sociaux sont tout aussi importants ;
- que l'Europe rejette toutes les initiatives qui favorisent la concurrence déloyale ;
- l'application du principe à travail égal, salaire égal.

LE DUMPING SOCIAL SUR LE TERRAIN

LE DUMPING SOCIAL EST UN SUJET QUI TOUCHE TOUT LE MONDE, AUX QUATRE COINS DU PAYS.



A Anvers, la FGTB – Construction a mené une action réussie sur les chantiers de la zone portuaire d'Anvers où le dumping social fait rage. En outre, avec le soutien des partis de l'opposition, une charte pour lutter contre le dumping social sur les chantiers publics a été présentée au conseil communal d'Anvers, mais la majorité, avec la NVA à sa tête, a refusé de l'approuver.

A Charleroi, c'est une situation qui aurait pu finir de manière tragique qui a éclaté au grand jour sur le chantier Rive Gauche. 25 travailleurs égyptiens occupés pour une firme sous-traitante italienne étaient sans salaire depuis 6 mois, à part quelques acomptes. En signe de désespoir, 7 travailleurs se sont réfugiés en haut d'une grue. Grâce à nos délégués et nos permanents, la situation a pu trouver une issue heureuse, mais il est évident que de telles pratiques de sous-traitants malhonnêtes doivent être sévèrement punies.



, maintenant !



“Le nombre de travailleurs étrangers détachés ne cesse d’augmenter sur les chantiers. Aujourd’hui, ils représentent environ la moitié des travailleurs. Des Travailleurs étrangers qui ne parlent pas un mot de notre langue, ce qui provoque des problèmes au niveau de la communication et complique encore le travail. L’entreprise emploie une tactique de diviser pour régner : 2 travailleurs fixes combinés avec 4 travailleurs détachés et ces équipes sont constamment modifiées, donc il n’y a pas de loyauté. Nous savons peu de choses sur leur situation et leurs conditions de travail. Grâce à l’extension de nos compétences syndicales, ceci s’améliorera à l’avenir. Mais que pouvons-nous faire seuls? Nous sommes pieds et poings liés.”

Frank Walkowiak, délégué chez Potteau Labo, à Courtrai

“Pour moi, il est grand temps de prendre en compte l’aspect humain dans le dumping social. Aujourd’hui, on bafoue les droits des travailleurs étrangers, mais aussi ceux des travailleurs fixes.

Car forcément, si on donne aux premiers de mauvaises conditions de travail, les autres souffrent d’une concurrence déloyale qui les pénalise tôt ou tard. Même les entreprises qui veulent rester honnêtes n’arrivent pas à suivre. Ce qui arrive alors, c’est qu’elles ne gardent que le minimum indispensable de travailleurs fixes et pour le reste, elles sous-traitent. Si on veut une Europe unie et sociale, nous avons besoin de bonnes conditions de travail pour tous. Sur un pied d’égalité et en tirant tout le monde vers le haut, pas l’inverse.”

Claudio Casula délégué chez DUCHENE LOUIS, à Liège





Attention: votre employeur peut transposer cet éco-chèque en un autre avantage équivalent, par exemple des chèques-repas.

PRIME SYNDICALE

Début juin, vous avez reçu chez vous une quittance du Fonds de Sécurité d'Existence. Remettez cette quittance à votre section afin qu'elle puisse payer votre prime.

INDEMNITÉ SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE - GEL

Pour chaque jour pour lequel vous avez reçu l'indemnité-gel, vous avez droit à une indemnité spéciale complémentaire - gel. Cette indemnité doit compenser la perte de pécule de vacances pour ces jours. Cette indemnité est payée fin juin.

VACANCES

Les jeunes ouvriers ayant quitté l'école l'année passée peuvent, dans certains cas, obtenir des jours de congé et un pécule de vacances complémentaires.

Si vous tombez **malade** avant votre congé, vous avez encore droit aux jours de vacances perdus. Si vous tombez malade pendant votre congé, vous ne pouvez pas récupérer ces jours de vacances.

SALAIRES AU 1^{ER} JUILLET 2016

cat. I (Manœuvre)	€ 13,511 (+ € 0,058)
cat. I A (Premier Manœuvre)	€ 14,183 (+ € 0,061)
cat. II (Spécialisé)	€ 14,401 (+ € 0,062)
cat. II A (Spécialisé d'élite)	€ 15,120 (+ € 0,065)
cat. III (Qualifié 1° échelon)	€ 15,318 (+ € 0,066)
cat IV (Qualifié 2° échelon)	€ 16,258 (+ € 0,070)

Chef d'équipe A	€ 16,850 (+ € 0,073)
Chef d'équipe B	€ 17,884 (+ € 0,077)
Contremaître	€ 19,510 (+ € 0,084)

Supplément pour les travaux dans les entreprises chimiques : + € 0,596 par heure.

**Chauffeur de camion-mixeur : € 15,318 (nouveaux
venus) et € 16,258 (1 an d'expérience et attestation)
par heure**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou votre section.

Pour l'actualité syndicale et les informations les plus récentes concernant votre secteur : **www.accq.be**

